



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musées

Question écrite n° 74595

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le nombre de musées locaux subventionnés par son ministère ou par des collectivités locales. En effet, la connaissance des initiatives culturelles régionales semblent montrer ces dernières années une augmentation importante de l'ouverture, chaque année durant la période de 1985 à 2005, de nouveaux musées locaux, souvent historiques ou d'arts et de traditions régionales. Ces ouvertures se réalisent avec beaucoup de spontanéité et d'originalité, mais souvent sans réelle programmation ou coordination. Cette multiplication de ces créations de musées et surtout le financement culturel qui lui est consacré devrait donc être mieux connu pour assurer une plus grande efficacité du réseau de ces musées locaux. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer, pour chacune des vingt dernières années d'une part, le nombre de nouveaux musées locaux ouverts au public et, d'autre part, le montant des financements publics (nationaux ou territoriaux) qui sont consacrés à l'ensemble des musées locaux de notre pays.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'importance de la dynamique qui, depuis une vingtaine d'années, transforme le paysage muséal national, sur le modèle des grands équipements culturels rénovés à l'initiative de l'État, tels que le Grand Louvre ou le musée d'Orsay. Cette prise de conscience de la part des collectivités locales, propriétaires des collections et des établissements muséaux, de la nécessité non seulement de mettre aux normes les bâtiments des musées mais de valoriser la richesse insigne des collections publiques françaises s'est traduite par la réalisation depuis vingt ans d'une centaine d'opérations de création ou de rénovation de musées territoriaux aidés par l'État, sur la base d'un montant annuel moyen de 20 millions d'euros chaque année. Ces opérations concernent à la fois des institutions muséales de renommée internationale (musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg ou de Lyon, Musée d'art et d'histoire du judaïsme de Paris, musée des beaux-arts de Lille, musée André-Malraux du Havre, Cité du chemin de fer de Mulhouse, les Abattoirs de Toulouse, ...) mais également des équipements d'intérêt régional ou local jouant un rôle particulièrement structurant sur le plan territorial (musée Fenaille de Rodez, musée des Alpilles de Saint-Rémy-de-Provence, musées d'art et d'industrie de Roubaix et de Saint-Etienne, écomusée de la ferme des Planons dans la Bresse, ...). Tous ces projets, suivis à la fois par la direction des musées de France et par les directions régionales des affaires culturelles, s'ils sont issus de volontés politiques locales, ne sont accompagnés par l'État que s'ils répondent de manière pertinente à des enjeux de développement de l'offre muséale nationale tout autant qu'à des enjeux de développement territorial (renforcement de l'attractivité des métropoles, des villes moyennes ou développement des équipements touristiques locaux). Chacun de ces projets doit faire l'objet d'un projet scientifique et culturel, approuvé par la collectivité territoriale propriétaire des collections et par l'État (directions régionales des affaires culturelles et direction des musées de France). Ces projets font ensuite l'objet d'une programmation architecturale, technique et muséographique qui permet de déterminer la faisabilité technique et financière (y compris en termes de fonctionnement) des opérations d'investissement à réaliser. Sur la base de cette programmation, les collectivités comme l'État décident ou non

de lancer la réalisation des projets. Par cette concertation et par l'exercice de ses responsabilités de contrôle et d'expertise, conformément à la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, l'État veille donc bien à la viabilité des projets en question comme à la pertinence des réponses dont ils sont porteurs au regard des enjeux de développement culturel.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74595

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9105

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 250